

# Les Îles Canaries

## UNE DESTINATION

Afin de vous permettre de séjourner dans les **meilleures conditions de sécurité et de qualité**, ainsi que de préserver la **faible incidence épidémiologique** de l'archipel :

**Il est indispensable de présenter à notre établissement une attestation prouvant la réalisation d'un test de dépistage d'infection active par la COVID-19 dont le résultat est négatif.**

- Ce test doit avoir été réalisé dans les dernières **72 heures** et être **homologué par les autorités sanitaires** de votre pays ou de l'Union européenne.
- Cette attestation est **obligatoire pour les personnes de plus de 6 ans** désirant séjourner **dans n'importe quel établissement touristique des îles Canaries**.
- Elle peut être présentée au format **papier ou numérique**.
- Elle doit indiquer **la date et l'heure** de réalisation du test, **les données relatives à l'identité** de la personne soumise au test, le nom du **laboratoire** responsable de sa réalisation, ainsi que le **résultat négatif**.
- L'attestation n'est pas obligatoire pour les voyageurs capables de prouver (à l'aide de leurs documents de voyage) qu'ils séjournent aux îles Canaries depuis 15 jours, ni pour les **résidents canariens déclarant** ne pas avoir quitté l'archipel dans les 15 jours précédant leur arrivée à notre établissement. Les voyageurs comme les résidents ne doivent pas avoir eu de **symptômes compatibles avec la COVID-19** sur cette période.

**NOTRE ÉTABLISSEMENT SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER L'ACCÈS À TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS LES CONDITIONS DÉCRITES CI-DESSUS.**

**À titre exceptionnel**, si un client démontre sa disponibilité pour passer un test de dépistage, nous lui indiquerons le centre agréé le plus proche et lui permettrons d'accéder et de séjourner dans notre établissement jusqu'à l'obtention des résultats. **Il ne pourra alors pas quitter son logement** tant que les résultats ne lui auront pas été communiqués.

## MERCI



Nous vous invitons à télécharger et à activer pendant votre séjour sur l'archipel, ainsi que pendant les 15 jours qui suivront votre retour à votre ville d'origine, l'application mobile de signalement des contaminations **RADAR COVID**.

